

République Française**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU C****N°022/2023****Séance du 17 mai 2023**

L'an deux mille vingt trois, et le dix sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme MANE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, M. JURADO

Absents excusés : Mme LIRON (donne pouvoir à M. JURADO), Mme BOUCHOT (donne pouvoir à Mme MANE), Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme ZAJDNER)

Absent non excusé :

Secrétaire : M. MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procurations :	03

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, les tarifs des services de la commune avaient été revus (délibération 12/2023).

Les tarifs relatifs à l'eau brute faisaient référence à ceux actés le 9 juin 2018 (délibération n°38/2018), or, la délibération 13/2019 du 28 mars 2019 les avaient modifiés.

Considérant cela, Monsieur le Maire propose :

- De prendre en considération la délibération 13/2019 relative aux tarifs de l'eau brute ;
- De maintenir ces tarifs tels que votés en 2019 ;
- De modifier en conséquence le tableau récapitulatif des tarifs communaux précédemment établi.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, accepte cette proposition et valide le tableau récapitulatif ci-annexé.



Saint-Dionisy, le 17 mai 2023
Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE